

Jeudi 7 mars 2024

Inauguration d'un Ilot de Boîtes Postales à Ouvéa



La commune d'Ouvéa, dans le cadre du projet de déploiement des Ilots de Boîtes Postales (IBP) porté par la direction du Postal de l'OPT-NC, vient d'être équipée de 8 IBP dans les 8 tribus ou lieux-dits de la commune : GOSSANAH – OGNAT - EOT/ST JOSEPH- TAKEDJI- WAKATR – LEKINE – FAYAWA – MOULI -

A cette occasion, une cérémonie s'est tenue le jeudi 7 mars 2024 à la tribu de Fayawa, district de Mouli, en présence de monsieur Maurice TILLEWA, maire de la commune, Thomas DE DECCKER, directeur général de l'OPT-NC, Isabelle BLANC, directrice du posta à l'OPT-NC, ainsi que des représentants de l'OPT-NC et des coutumiers.

Un déploiement porté par la stratégie d'aménagement et de développement de l'OPT-NC

De nouveaux Ilots de Boîtes Postales (IBP) dans la commune

La distribution du courrier dans les tribus d'Ouvéa est aujourd'hui effectuée par le service de Poste Mobile.

Dans son programme de modernisation et de rationalisation de la poste mobile, l'OPT-NC a doté Ouvéa de 8 Ilots de Boîtes Postales (IBP) pour un total de 228 boîtes postales (BP).

La direction du Postal s'est rendue à Ouvéa en mars 2016 afin de présenter aux élus et coutumiers le projet de déploiement dans les tribus concernées de l'île.

Une phase de discussion entre les mairies, les autorités coutumières et l'office s'est tenue afin d'affiner les besoins pour les tribus intéressées.

Pour donner suite à ces rencontres, les premières études ont pu être lancées en août 2021 afin de déterminer de manière concertée les différents lieux d'implantation possibles.

C'est en novembre 2023, que les premiers IBP ont pu être installés dans les tribus de GOSSANAH, OGNAT, EOT/ST JOSEPH, TAKEDJI, WAKATR, LEKINE, FAYAWA ET MOULI.

Récapitulatif des IBP à Ouvéa

Tribu / Site	Type d'installation	Nbre d'IBP	Nbre de BP	Réception / Mise en service	Taux d'occupation au 31.12.2023
GOSSANAH	Murale	1	24	06/11/2023	0%
OGNAT	Sur poteaux	1	24	06/11/2023	4%
EOT/ST JOSEPH	Sur poteaux	1	48	06/11/2023	25%
TAKEDJI	Mural	1	24	06/11/2023	25%
WAKATR	Sur poteaux	1	24	06/11/2023	13%
LEKINE	Sur poteaux	1	24	06/11/2023	17%
FAYAWA	Sur poteaux	1	24	06/11/2023	8%
MOULI	Sur poteaux	1	36	06/11/2023	28%

Quelques photos des installations :



Tribu de GOSSANAH
*Installation de 24 nouvelles boîtes postales.
Installation murale.*



Tribu de LEKINE
*Installation de 24 nouvelles boîtes postales.
Structure sur poteaux.*



Tribu de FAYAWA
*Installation de 24 nouvelles boîtes postales.
Structure sur poteaux.*

Récapitulatif de la distribution du courrier sur la commune

Deux circuits de Poste Mobile assurent deux fois par semaine la distribution du courrier en tribus :

- Le 1er circuit assuré les lundis et jeudis dessert les tribus et lieux dits :
TAKEDJI – HEO – OGNAT – ULUP – GOSSANAH – WENEKY – TEOUTA – HWADRILLA - NIMAHA
- Le second circuit assuré les mardis et vendredis dessert les tribus et lieux dits :
MOULI – FAYAWA – LEKINE – WAKAT – HWANGHE – ST PAUL – OULOUP – BANOUT

En plus des 350 BP disponibles au sein de l'agence de FAYAOUE, les facteurs distribuent également le courrier à domicile tous les mardis et jeudis dans la commune.

Une communication dédiée pour faciliter les démarches de l'usager

Le courrier apporté à titre individuel au cœur de la tribu grâce à ces nouveaux IBP nécessite une période de transition où il est important de bien informer la population.

Pour répondre à ce besoin, la direction du postal a édité différents flyers pour faciliter les démarches de l'usager.

Un premier flyer est déjà distribué par l'agence de FAYAWA afin de prévenir les usagers qu'une installation d'IBP est en projet dans la tribu et de leur donner le temps nécessaire pour se renseigner et s'organiser.

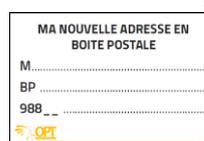
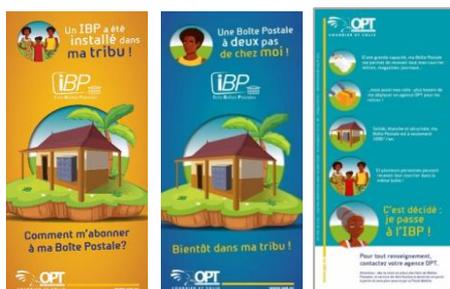


Une fois que le ou les Ilots de boîtes postales sont installés dans la tribu, un second flyer est ensuite distribué. Il détaille les démarches à effectuer auprès de l'agence OPT-NC la plus proche pour s'abonner.

L'OPT-NC met également à disposition des nouveaux abonnés des post-cartes préaffranchies et gratuites destinées à prévenir les correspondants habituels (société d'électricité, société des eaux, CAFAT, banques...) du changement d'adresse.

L'OPT-NC facilite ainsi les démarches de ses clients

Parallèlement, la Direction du Postal a informé plus de 150 grands émetteurs de courriers susceptibles de recevoir ces post-cartes. Cet accompagnement permet à l'ensemble des clients d'utiliser de façon simple et optimale les fonctionnalités de ce nouveau service.



Une petite fiche mémo, format carte de visite, permet également au client de toujours avoir avec lui sa nouvelle adresse et de pouvoir la communiquer correctement à ses destinataires.

La stratégie de déploiement des Ilots de Boîtes Postales (IBP) en Nouvelle-Calédonie

Afin de répondre au mieux aux attentes des clients et leur donner accès aux différents services essentiels, l'OPT-NC s'engage dans son Plan Stratégique OPT2025 à améliorer la proximité des services offerts, notamment en renforçant sa présence sur l'ensemble du territoire.

Dans cette optique, la direction du postal a prévu de déployer des Ilots de Boîtes Postales (IBP) pour apporter une solution alternative satisfaisante aux populations isolées qui sont en dehors des zones de distribution à domicile, et pour qui les agences et leurs boîtes postales sont trop éloignées.

Les IBP, implantés à proximité de ces populations, leur permettent en effet de bénéficier d'un service de distribution en boîte postale, sans se déplacer en agence OPT-NC.

Ce dispositif permet de répondre aux besoins des habitants des lotissements éloignés des villages, mais également aux attentes des résidents des tribus, aujourd'hui desservis par la poste mobile.

Les Ilots de Boîtes Postales

Des équipements « sur mesure »

Eloignés des agences OPT-NC, les îlots de boîtes postales sont équipés de **boîtes postales plus grandes** que le modèle standard afin de pouvoir y distribuer des objets de grand format et limiter les mises en instance. Ainsi, les clients n'ont pas à se déplacer aussi souvent aux guichets de leur agence OPT-NC.

Bien que plus grandes, l'OPT-NC a néanmoins décidé de proposer les boîtes postales des IBP à **un tarif plus bas** que celles des agences, afin de pallier à leur éloignement. Proposé à un tarif de **1050 F/an TTC**, l'abonnement est trois fois moindre que celui d'une BP en agence.

Enfin, pour s'adapter à tous les cas de figure, l'OPT-NC a développé **deux types d'îlots de boîtes postales** : un modèle « **urbain** », destiné plus particulièrement aux grands lotissements des zones péri-urbaines, et un modèle « **rural** », pour de plus petites concentrations de population.

Les IBP urbains

Les IBP urbains ressemblent à de petites maisons préfabriquées, pouvant accueillir jusqu'à 250 boîtes postales. La taille des BP équivaut au grand modèle que l'on trouve en agence OPT-NC. Ce type d'îlot est particulièrement adapté aux grands lotissements que l'on peut trouver à l'extérieur des villes ou villages.



Aujourd'hui 17 IBP urbains sont en service, répartis comme suit : TOMO – NAKUTAKOIN – OUACO – BELLEVUE – LA CONCEPTION – LA TAMOA – SAVANNAH (x2) – NOURE (x2) – KARIKATE – ZIZA/LES 3 VALLEES – ZICO – VAL BNOISE – LES NIAOUILIS

Les IBP ruraux

Les IBP ruraux, destinés à équiper de petites concentrations de population isolées comme les lieux-dits ou les tribus, sont constitués de boîtes postales de très grand format (de la taille d'une boîte aux lettres normalisée), renforcées pour mieux résister à des éventuelles dégradations. Elaborés à partir de batteries de 12 boîtes, ces IBP offrent généralement 24, 36 ou 48 BP, en fonction du besoin.

Aujourd'hui 266 IBP ruraux sont en service, répartis sur 30 communes :
BOULOUPARIS – FARINO- KONE- LA FOA- PAITA- POINDIMIE- POUEMBOUT- PONERIHOUEN- HIENGHENE- KAALA-GOMEN- SARRAMEA- VOH- OUEGOA- KOUAOUA- YATE- BOURAIL- THIO- HOUAÏLOU- MOINDOU- POUM- KOUMAC- POUÉBO- TOUHO- POYA.

La poste mobile

Un service de proximité

La poste mobile est un service de proximité propre à la Nouvelle-Calédonie qui assure chaque semaine la desserte postale des tribus et des zones habitées les plus éloignées des agences.

Au volant de petits véhicules utilitaires, parfois de type 4x4 pour pouvoir accéder aux tribus les plus reculées, les agents de la poste mobile distribuent le courrier et réalisent les opérations de guichet les plus simples.



L'histoire de la poste mobile en Nouvelle-Calédonie

En 1903, la desserte postale était régie par un texte qui limitait son rayon à une distance de 3 km des bureaux de poste. Ce texte écartait donc de la desserte postale un grand nombre de personnes et notamment les habitants des tribus.

Pour pallier à cette inégalité, certaines municipalités eurent recours aux services de plantons, qui étaient rémunérés sur le budget communal et dont la mission consistait uniquement à distribuer le courrier aux tribus ou aux habitations non desservies. Dans d'autres communes, une collaboration plus poussée s'était instaurée entre les services municipaux et les PTT de l'époque, pour mettre sur pied un véritable service de proximité destiné à assurer la distribution du courrier, mais également le paiement des mandats et des bons de caisse. Les frais étaient alors répartis entre le budget communal (généralement pour ce qui concernait le véhicule) et le budget PTT, qui fournissait les moyens humains.

Ces dispositions particulières permettaient à l'époque à certaines collectivités de ne pas supporter seules, les coûts engendrés pour la desserte de toutes les zones habitées (dispersion géographique de la population conjuguée au très faible trafic postal par habitant).

Avec le développement économique et l'extension des prestations sociales, le trafic télécom, postal et financier a considérablement augmenté et l'idée d'une desserte régulière s'est imposée. De plus, l'amélioration des voies et moyens de communication permettait la mise en place d'un service dans de bonnes conditions.

Créée en Nouvelle-Calédonie dans les années 60, la Poste Mobile permet à l'OPT-NC de répondre à sa mission de service public vis-à-vis des populations les plus isolées géographiquement.

En novembre 1981, Le service de la poste mobile a été officiellement mis en place par l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie à la suite d'une délibération du conseil d'administration mise en application via l'arrêté n°82-407/CG du 10 août 1982.

Ainsi ont été mis en place, progressivement sur tout le territoire, des circuits de Poste Mobile.



Poste mobile à Maré, début des années 90



Comment fonctionne la poste mobile ?

La poste mobile est organisée en circuits réalisés sur des jours fixes (souvent lundi et jeudi, ou mardi et vendredi), et comprenant des points d'arrêt à des heures définies, où l'agent OPT-NC propose les services suivants :

- distribution des envois postaux ordinaires et recommandés ;
- vente de valeurs diverses (timbres, télécartes, recharges Liberté) ;
- affranchissement du courrier ;
- émission et paiement de mandats ;
- versements et retraits sur des comptes postaux.

Dans l'organisation actuelle, la quasi-totalité des tribus desservies bénéficie de deux passages par semaine.

La poste mobile, un service qui doit évoluer

Des dérives se sont multipliées au fil des ans et du courrier est distribué au porte à porte, en dehors des points d'arrêt, au détriment du temps consacré aux opérations de guichet.

Ces dérives entraînent des niveaux de service inégaux d'une tournée à l'autre (retards sur la tournée, déplacement obligatoire à l'agence OPT-NC pour les clients ...).

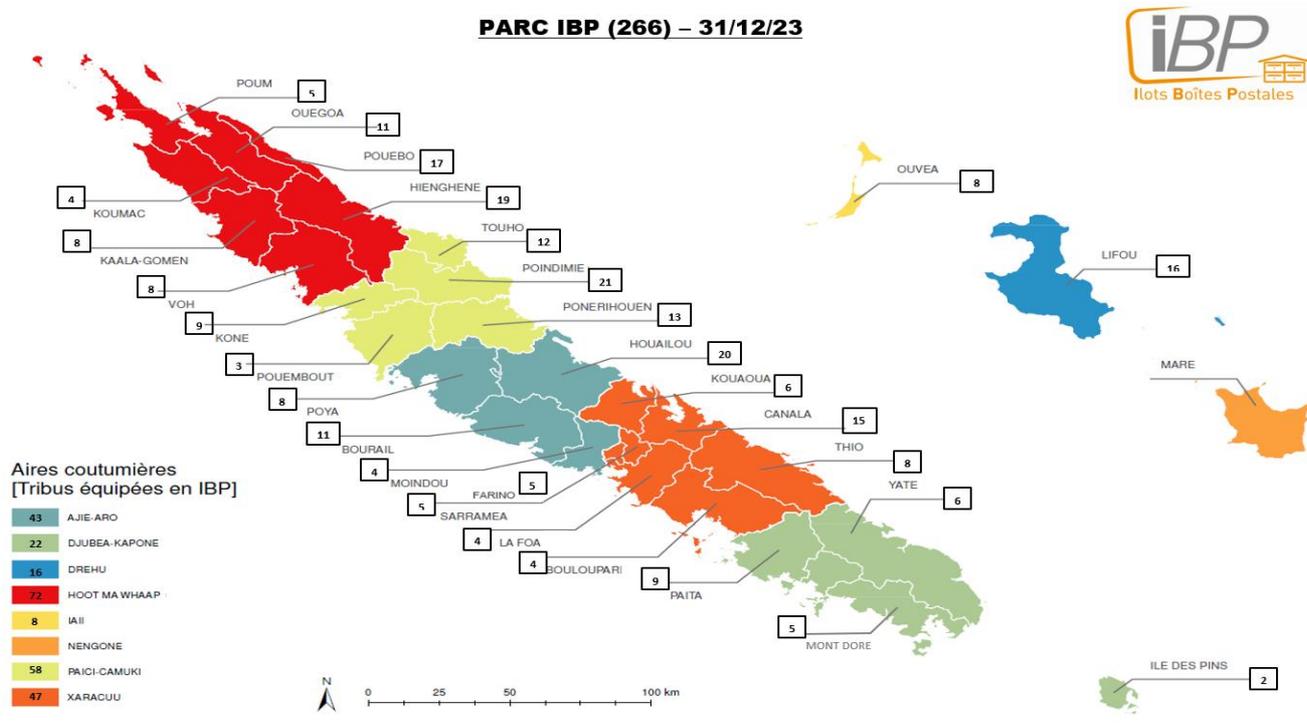
Le développement économique de certaines zones (nouvelles habitations, créations d'emplois) ainsi que le changement des usages et mentalités imposent à l'OPT-NC d'offrir un meilleur service, uniforme et régulier, à ces clients.

L'implantation d'IBP aux points d'arrêt des tribus permet, non seulement de rationaliser le service de la poste mobile en respectant les horaires d'ouverture du guichet mobile, mais également d'offrir aux titulaires des boîtes postales la sécurité et la confidentialité de leur courrier avec des boîtes privatives et sécurisées, à tarif réduit. A terme, ces points d'ancrage pourront évoluer et offrir d'autres services de l'OPT-NC



Facteur sur la commune de Canala – 1965

Le déploiement des IBP en tribu



Un projet d'envergure

Fort de ce constat, l'OPT-NC a décidé d'équiper d'îlots de boîtes postales les tribus et lieux-dits desservis par la poste mobile. Ce projet d'envergure va s'échelonner sur plusieurs années et nécessitera une concertation et une coordination importantes avec ses bénéficiaires.

En effet, l'OPT-NC a déjà installé de nombreux îlots de boîtes postales et l'a toujours fait en collaborant avec les municipalités et les autorités coutumières. Pour ce projet ambitieux, des réunions de présentation aux différentes institutions (représentants du Sénat Coutumier, de la DGRAC, des Associations de Maires et des Provinces) ont été programmées ; la présentation du projet aux Mairies et aux différentes Autorités coutumières de chaque commune a déjà débuté.

Afin de mener à bien ce déploiement, l'OPT-NC a réalisé un découpage du territoire, qui respecte à la fois un équilibre entre les différentes provinces, mais également entre les différentes communes et aires coutumières.

Une organisation en mode projet

Pour assurer le succès d'un déploiement aussi conséquent, le service distribution de la direction du postal a mis sur pied un véritable projet d'entreprise avec la mise en place de collaborations soutenues avec les institutions, les mairies, les autorités locales et les responsables coutumiers.

De nombreuses réunions sont organisées dès la phase études qui consiste à produire les cahiers des charges pour toutes les implantations d'IBP. C'est à l'occasion de ces visites que seront définies les caractéristiques de chacun des IBP (type d'IBP, nombre de BP, emplacement, ...) en fonction de la population, de la configuration, de l'accessibilité du site et de la proximité des habitations. Une fois le cahier des charges établi, une convention ou un acte coutumier sera signé avec les autorités compétentes locales pour acter l'implantation de l'IBP.

L'aspect communication n'a donc pas été négligé. L'OPT-NC consulte les résidents des tribus dès le début du processus pour déterminer leurs préférences et pour répondre à leurs questions. En complément du questionnaire mis en place pour recueillir leurs besoins, un flyer est distribué pour expliquer l'intérêt de l'IBP.

Un accompagnement est aussi prévu à la mise en place de l'îlot pour faciliter les prises d'abonnements aux BP. De manière plus générale, l'OPT-NC communique tout au long du déploiement pour tenir les communes et les tribus au courant des avancées du projet.

Les taux de répartition des BP entre les provinces :

PROVINCE SUD	PROVINCE NORD	PROVINCE ILES
Total BP	Total BP	Total BP
2 304	6 036	840
Nbre d'abonnement	Nbre d'abonnement	Nbre d'abonnement
1 239	2 749	167
Tx occupation zone	Tx occupation zone	Tx occupation zone
54%	46%	20%

Un budget sous contrôle

L'OPT-NC assume tous les coûts liés à l'implantation des IBP. Cela comprend la sélection et la préparation de l'emplacement, mais aussi la fourniture des équipements, les travaux d'installation et l'entretien continu.

Cela représente un budget extrêmement important pour la direction du courrier et du colis, c'est pourquoi l'OPT-NC s'est efforcé de maîtriser le coût des équipements, sans diminuer leur qualité.

2 modèles d'IBP ruraux ont été définis

- **Le modèle standard**, qui se fixe sur un mur (maison commune, école, dispensaire...) et dont le coût de revient est compris entre 200.000 et 350. 000 XPF, sera privilégié sur tous les sites.
- **Le modèle sur poteaux**, de 48 BP minimum, et dont le coût de revient d'environ 1 million XPF, sera réservé aux sites où aucune structure ne peut accueillir le modèle standard.

L'OPT-NC prend très au sérieux son devoir de proximité sur l'ensemble du territoire et s'engage à veiller à ce que tous les clients aient accès aux services essentiels (postaux, bancaires et télécommunications) avec une exigence d'égalité, de neutralité et de continuité.

Contact presse

Camille DUMARTY

26 82 38 – 82 77 67

Section des Instances et
de la communication corporate

Camille.dumarty@opt.nc